

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-765

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2018-765

Mobilisation d'un ou d'une Volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Le contexte

Le 5 octobre 2016, Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala ont signé un accord de coopération triennal reposant notamment sur la ville durable, les services urbains, le renforcement des liens économiques, universitaires, culturels et sanitaires.

En deux ans de partenariat, de nombreuses actions ont déjà été mises en place ou sont en cours, associant de multiples acteurs du territoire :

Patrimoine et espaces publics :

- Un atelier permanent d'urbanisme, autour de 3 sessions, associant des experts de Bordeaux Métropole ainsi que les architectes M. Nicolas Michelin et M. Djamel Klouche, ont permis d'élaborer le projet urbain métropolitain stratégique « Douala 2050, Vers une ville Résiliente »
- l'accueil de 2 stagiaires de l'Ecole Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun dans les services de Bordeaux Métropole en 2017 et 2018

Mobilité

Bordeaux Métropole soutient son partenaire camerounais dans le cadre de l'initiative Mobilise Your City dans la mise en place de sa démarche de planification de mobilité urbaine soutenable (organisation d'ateliers de travail, accueil dans ses services d'agents de la Communauté urbaine de Douala...).

Eau : dans le cadre de l'activation du dispositif Oudin-Santini, Bordeaux Métropole affecte 100 000€ pour contribuer à l'amélioration de la couverture en eau potable et de la situation sanitaire des populations vulnérables installées dans le quartier Makèpè Missokè (installation d'un mini réseau d'adduction d'eau potable avec des bornes fontaines ouvertes aux populations, des toilettes modernes pour les centres de santé du quartier...). Ce projet également cofinancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera finalisé courant 2019.

Le rapport provisoire d'étude de faisabilité est en cours de finalisation.

Evènementiel : Bordeaux Métropole appuie la CUD (Communauté urbaine de Douala) et le Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des nations du site hôte de Douala à l'organisation de la CAN (Coupe d'Afrique des nations) Total qui se déroulera en juin 2019 (mission d'expertise sur les thèmes :

infrastructures et mobilité, sécurité, accréditations, mobilisation et volontariat, billetterie, hébergement/ restauration, animation et manifestations culturelles, médical et santé, communication/ sensibilisation...).

Economie :

Le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes est une des priorités : une vingtaine de jeunes camerounais ont pu être ainsi accompagnés depuis le début du programme.

Des missions d'entreprises ont pu être organisées : en partenariat avec le club d'entreprises Bordeaux Afrique et CCI International Nouvelle-Aquitaine, une quinzaine d'entreprises ont pu se rendre à Douala pour approcher le marché camerounais, voire initier de nouveaux partenariats.

Bordeaux Métropole accompagne également la CUD dans sa politique d'attractivité en partenariat avec l'Agence française de développement (projet de mise en place d'une politique de marketing territorial)

Bordeaux Métropole appuiera la CUD dans la mise en place de la société métropolitaine d'investissement de Douala.

La signature d'une convention de partenariat entre le Grand port maritime de Bordeaux et le Port autonome de Douala est en cours de discussion (espace urbano-portuaire, commerce) pour une signature en début d'année 2019.

Renforcement des liens universitaires et scolaires :

- Depuis mars 2016, un partenariat entre l'Ecole supérieure spéciale d'architecture du Cameroun et l'EnsapBx favorise les échanges d'étudiants et d'enseignants.

- Le projet de la « Forêt des rêves » a été initié en octobre 2018 dans le cadre du Festival Woodrise, et en offrant la possibilité à des enfants de l'école élémentaire Achard de Bordeaux et l'école de Makèpè Missokè à Douala de penser, imaginer, dessiner et concevoir la maison de demain. Les travaux des enfants à Bordeaux et à Douala seront valorisés en 2019 lors de l'ouverture du Congrès international Woodrise 2019 à Québec.

Renforcement des liens sanitaires : 5 missions ont été effectuées à Douala par des représentants de l'association Téo Aquitaine et du CHU (Centre hospitalier universitaire) de Bordeaux afin de mettre en place un projet de prévention de l'hydrocéphalie, des sessions de formations, mais également des consultations et opérations d'enfants. Lors de la dernière mission qui s'est déroulée en avril 2018, une dizaine d'enfants ont pu être opérés et une soixantaine de consultations ont été réalisées de façon conjointe par des équipes bordelaises et doualaises.

Renforcement des liens culturels : dans le prolongement de ce qui a été initié en 2018, un évènement culturel sera adossé aux Journées nationales de la Diaspora africaine (JNDA) permettant de promouvoir des artistes des grandes villes africaines d'un nouveau genre.

Un rapprochement est également envisagé avec le partenaire indien de Bordeaux Métropole, Hyderabad, pour coopérer dans le cadre du « Hyderabad Littérature Festival », renforcer les liens entre les écoles d'architecture et les galeries d'art.

Le contrat du VSI actuel arrivant à terme (mars 2017- mars 2019), et afin de poursuivre la dynamique partenariale entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala, il est proposé de mobiliser un contrat de volontariat international pour une durée de 12 mois (renouvelable deux fois), à compter de février 2019 (périodes d'immersion d'un mois à Bordeaux Métropole et de tuitage à Douala avec le précédent volontaire de solidarité internationale/VSI incluses).

Les thématiques de travail précitées seront d'actualité en 2019, mais des actions croisées entre la Communauté Urbaine de Douala, et Hyderabad en Inde (autre accord de coopération de Bordeaux Métropole) sont également à l'étude.

Enfin, l'accord arrivant à échéance en octobre 2019, une évaluation sera réalisée courant 2019, afin d'envisager une éventuelle reconduction du partenariat.

2. Le volontariat de solidarité internationale

Pour donner une impulsion à leurs actions extérieures, les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent aux activités des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle, d'environnement et d'action humanitaire.

Le volontariat international a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour une mission de développement, devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

La durée cumulée des missions accomplies, de façon continue ou non, ne peut pas dépasser 6 ans.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes et du développement international.

En Nouvelle-Aquitaine, l'IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) est l'organisme de référence du MEAE (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères) pour l'envoi des volontaires.

3. Budget

Un budget prévisionnel sur 12 mois de 20 072 € a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses suivants :

Budget VSI CAMEROUN-IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de Mars 2019 à mars 2020		
Dépenses		
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>		
Indemnité	600 € ⁹	38%
Couverture santé - Prévoyance	124 € ⁶	24%
Visa	500 €	2%
Voyage AR* Domicile-Douala	000 € ²	8%
Hébergement	pm	
<i>Coûts liés au fonctionnement sur place</i>		
Réception/ repas, représentation et congrès	50 € ²	1%
Forfait téléphonique professionnel	00 € ²	1%
Déplacements professionnels (avion, taxis...) en lien avec les actions extérieures de Bordeaux Métropole	300 € ¹	5%
Petites fournitures	50 € ¹	1%
<i>Coûts indirects</i>		
recrutement	500 €	2%
Préparation au départ	000 € ¹	4%
Suivi mensuel	200 € ¹	5%
Formation au retour	800 €	3%
Fourniture	250 €	1%
Frais de gestion	500 € ¹	6%
Total dépenses	25 374 €	
* Estimation sur la base d'un AR par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges		

locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
MEAE	5 302 €	21%
Bordeaux Métropole	20 072 €	79%
Total recettes	25 374 €	

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 20 072€.

Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800 € par mois sur une période de 12 mois, renouvelable deux fois.

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères participerait à hauteur de 5302€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux, et la Communauté urbaine de Douala le 5 octobre 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt pour Bordeaux Métropole de développer une politique de coopération internationale et d'accroître ses contacts avec le Cameroun, particulièrement avec la ville de Douala

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi d'un Volontaire de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à renouveler ce contrat une fois sous réserve de l'accord mutuel des parties.

Article 4 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 072 € à l'IFAID Aquitaine.

Article 5 : la dépense sera imputée sur le budget principal de 2019 sous réserve de son vote, natana 62878, opération 05P046O002, cdr AAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--



CONVENTION N° BM/CAMEROUN/2018 DE PARTENARIAT
ENTRE
BORDEAUX METROPOLE
ET
IFAID AQUITAINE

Entre d'une part,

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Michel Vernejoul, dûment habilité en sa qualité de Conseiller délégué aux Relations internationales, en application d'une délibération n°2018/ du Conseil Métropolitain en date du 30 novembre 2018, domiciliée, à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, ci-après désignée « la Métropole »,

Et d'autre part, L'institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID) en Aquitaine, association représentée par son Directeur, M. Ghislain Brégeot, sise au Domaine Universitaire, 11 Allée Ausone, 33600 Pessac, ci-après désignée « IFAID Aquitaine »,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le 5 octobre 2016, Bordeaux Métropole (760 000 habitant pour 28 communes), la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (métropole économique de 3 000 000 d'habitants) ont signé un accord de coopération triennal.

Cet accord traite de plusieurs chapitres de la ville durable, tels que les services urbains, le renforcement des liens économiques, universitaires, culturels et sanitaires.

Afin d'assurer le suivi et la coordination du plan d'actions avec sa métropole partenaire, Bordeaux Métropole a souhaité avoir recours au soutien du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI). La première volontaire a été installée à Douala en avril. Son contrat arrivant à terme, et pour permettre la continuité des projets mis en place, un/e nouveau/elle volontaire est souhaité/e.

IFAID Aquitaine est une association contribuant à la formation et à l'accompagnement des acteurs de développement, en France, en Europe et dans le monde. Elle a pour objectif de favoriser le développement des compétences des acteurs du développement local, du développement international et de l'économie sociale et solidaire. Elle met en œuvre cette ambition en développant quatre pôles complémentaires : formation professionnelle certificative, appui aux acteurs associatifs girondins, développement de projets européens en lien avec la formation professionnelle et envoi de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI).



Agréé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), l'IFAID Aquitaine est, en Nouvelle Aquitaine, l'organisme de référence pour la mobilisation de Volontaire de Solidarité Internationale.

Le statut de VSI a été institué par la loi du 23 février 2005 et a pour objet d'offrir à toute personne âgée de plus de 18 ans, l'opportunité d'accomplir à temps plein une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement, dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire. Plus précisément, ce statut comprend :

- une formation avant son départ,
- une indemnité de subsistance (non imposable),
- la prise en charge des frais de voyage (lieu de résidence-lieu de mission),
- une assurance en responsabilité civile,
- une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance rapatriement sanitaire,
- une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission est prolongée jusqu'à 24 mois.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre, le champ, les règles et l'organisation du partenariat entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Le recrutement et la formation d'un/une volontaire « IFAID Aquitaine » pour une durée de 12 mois (renouvelable deux fois) dans le cadre d'une mission de Volontariat de Solidarité Internationale, en lien avec Bordeaux Métropole,
- L'envoi au Cameroun de ce/cette volontaire pour une mission de suivi et de coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (voir fiche de mission jointe),
- Le suivi du/de la volontaire envoyé/envoyée dans le cadre de ce projet,
- La gestion de l'enveloppe de fonctionnement du/de la volontaire pour le bon exercice de ses missions.

Article 2 : MISSION DU VOLONTAIRE

Le/la volontaire représentera Bordeaux Métropole à Douala, auprès des institutions locales et nationales. Il/elle sera chargé/chargée du suivi et de la coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala.

Il/elle sera placé/placée sous l'autorité hiérarchique du directeur des Relations internationales de Bordeaux Métropole.

Il/elle aura notamment pour rôle :

- de représenter Bordeaux Métropole et la mairie de Bordeaux vis-à-vis des partenaires camerounais



- de participer à la consolidation des liens institutionnels avec les partenaires locaux : être l'interface entre les services de Bordeaux Métropole et de la mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala
- d'être l'interface entre Bordeaux Métropole et les acteurs du territoire bordelais
- d'identifier, définir et accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain), afin de garantir le financement des actions par la réponse aux appels à projets (MEAE - ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ...),
- de suivre les projets mis en place dans les domaines de la ville durable : mobilité urbaine, patrimoine et espace publics, relation ville-fleuve, eau/ assainissement, renforcement des liens économiques (viti-vinicole, numérique, agro-alimentaire, soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et aux éco - systèmes locaux), des liens universitaires, culturels et artistiques...
- du montage de séminaires.

Un appui à d'autres actions à caractère économique en lien avec les priorités de développement économique du territoire bordelais pourra également être demandé, en lien avec l'Ambassade de France à Yaoundé.

Cette mission sera mise en œuvre conformément à la fiche de mission validée d'un commun accord entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine. Cette fiche de mission, annexée à la présente convention, est un élément contractuel de la mission de Volontariat de solidarité internationale.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE

Le/la volontaire est lié/e à IFAID Aquitaine par un contrat de Volontariat de Solidarité Internationale conformément à la loi du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) et la Charte des VIES (Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité).

Garant du bien-être du/de la volontaire, l'IFAID Aquitaine peut décider du rapatriement anticipé du/de la volontaire en étroite concertation avec Bordeaux Métropole, s'il estime que les conditions de sécurité ne permettent pas au volontaire de mener à bien sa mission.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTIES

4.1 Engagements de Bordeaux Métropole



Bordeaux Métropole se charge avant le départ, d'informer le/la VSI sur son approche ainsi que sur le projet sur lequel il/elle effectuera sa mission. Bordeaux Métropole fournit tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet et de la mission. Le/la VSI devra effectuer un stage d'un mois minimum dans les services de Bordeaux Métropole, afin de bien appréhender les acteurs locaux impliqués dans le partenariat,

- Le/la volontaire bénéficiera d'un briefing avant son départ de France où seront abordés : le contexte du pays et les aspects culturels du Cameroun, le fonctionnement de la coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala, les règles de sécurité, les conditions et l'organisation de sa mission,
- Le/la VSi pourra être accompagné(e) pour son installation dans le pays par Bordeaux Métropole
- Le/la volontaire effectuera une période de lissage avec la VSI partante,
- Bordeaux Métropole s'assure qu'un bureau et un ordinateur seront mis à disposition du/de la volontaire. Il facilite l'accès du/de la volontaire à un logement décent.
- Le/la volontaire sera considéré/considérée comme un membre de l'équipe de la coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala et participera à ce titre aux réunions d'équipe et aux rendez-vous téléphoniques auxquelles il/elle sera convié/conviée,
- Bordeaux Métropole appuiera le/la VSI dans la réalisation de sa mission, notamment par la transmission de toutes les informations nécessaires, la mise en relation avec les contacts à privilégier, l'invitation aux événements relatifs à sa mission tels que définis dans le projet de coopération,
- A la fin de la mission, un débriefing de la mission sera organisé avec Bordeaux Métropole autour des produits attendus. Des temps de restitution seront également proposés.

4.2 Engagements de l'IFAID Aquitaine

Conformément à la loi sur le Volontariat de Solidarité Internationale, IFAID Aquitaine assure la préparation au départ du/de la volontaire (santé, sécurité et vie sur place, interculturalité, engagement et parcours, module pays, module projet, les acteurs de la solidarité internationale, etc...). **Cette préparation est obligatoire et prioritaire.**

IFAID Aquitaine signe directement avec le/la volontaire un contrat de Volontaire de Solidarité Internationale.

IFAID Aquitaine assure la gestion administrative du volontaire :

- Versement mensuel d'une indemnité de subsistance (non imposable),
- Prise en charge des frais de voyage (A/R lieu de résidence-lieu de mission),
- Souscription à une assurance en responsabilité civile,
- Souscription à une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance assistance et rapatriement sanitaire,



- Versement d'une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission totale est d'au moins 24 mois,
- Une session d'accompagnement au retour du/de la volontaire à son retour de mission.

IFAID Aquitaine assure la gestion de l'enveloppe de fonctionnement du/de la volontaire nécessaire au bon exercice des missions de ce/cette dernier/dernière.

IFAID Aquitaine s'engage à fournir les éléments nécessaires à la régularisation des titres de séjour ou visas de résidence du volontaire, pendant toute la durée du contrat, conformément aux réglementations en vigueur dans le pays. L'obtention des titres de séjour est toutefois du ressort de l'Etat d'accueil du/de la volontaire.

Le départ du/de la volontaire est prévue à l'issue des procédures de recrutement, en accord avec Bordeaux Métropole et de formation, et après délivrance par les autorités consulaires d'un visa de résidence.

Conformément à l'article 5 de la loi du 23 février 2005, les ayants droit du/de la volontaire seront affiliés à la couverture sociale, à la mutuelle complémentaire, à la responsabilité civile ainsi qu'à l'assurance assistance et rapatriement sanitaire du volontaire.

ARTICLE 5 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

De manière à faciliter le suivi de l'exécution de la présente convention, des rencontres régulières seront organisées entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Tous les mois, le volontaire adressera à IFAID Aquitaine la fiche de liaison volontariat qui lui a été remise avec le « Guide administratif et suivi du volontaire ».

Tous les semestres, le/la volontaire remettra à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine un rapport d'étape et un bilan financier, reprenant l'état d'avancement des actions. Par ailleurs, un rapport annuel technico-financier reprenant l'ensemble des activités de l'année et dégageant les perspectives pour la période future sera rédigé par le/la volontaire et transmis à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine.

Environ trois mois avant le retour prévu, le/la volontaire et Bordeaux Métropole effectueront une évaluation de la mission et communiqueront à IFAID Aquitaine le bilan de cette évaluation, ainsi que la date de retour prévu du/de la volontaire.

IFAID Aquitaine se réserve le droit de mettre fin à l'engagement de volontariat si les principes de la Charte des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) (en annexe de la présente convention) et les règles du contrat de Volontaire de Solidarité Internationale, inscrites dans la loi du 23 février 2005, ne sont pas respectés par l'intéressé ou par Bordeaux Métropole pour le suivi du volontaire.



ARTICLE 6 : RETOUR DU VOLONTAIRE

IFAID Aquitaine et Bordeaux Métropole accompagnent le/la volontaire dans son orientation professionnelle et personnelle à son retour de mission. Un support administratif est également proposé au volontaire lors de la session d'accompagnement au retour organisée par l'IFAID Aquitaine.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du départ du/de la volontaire en mission (date convenue entre le/la volontaire et Bordeaux Métropole en accord avec IFAID Aquitaine). Elle est restée valable en cas de renouvellement du/ de la VSI.

ARTICLE 8 : RENOUVELLEMENT

Sous réserve du renouvellement de l'accord entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala, le contrat de volontariat pourra être renouvelé deux fois pour une durée qui n'excédera pas 36 mois, si les parties contractantes le souhaitent. Dans ce cas, l'IFAID Aquitaine, sur demande de Bordeaux Métropole, proposera au volontaire un avenant pour fixer les conditions du renouvellement dans un délai de 2 mois précédant la fin du contrat de volontariat.

ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION

En application de la présente convention et conformément aux engagements pris (voir budget en annexe), IFAID Aquitaine mettra à disposition le/la volontaire au Cameroun pour un montant de 25 374 €, tous frais inclus.

ARTICLE 10 : MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Ce montant est co-financé par Bordeaux Métropole et l'IFAID Aquitaine comme suit :

- Bordeaux Métropole : 20 072 €
- IFAID Aquitaine : 5 302 €.



Le montant annuel de 20 072 € à verser par Bordeaux Métropole à l'IFAID Aquitaine sera réglé comme suit :

- 80 % du montant annuel, soit la somme de 16 057,60 € à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le solde, soit la somme de 4 014,40 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées dans les six mois suivants la fin de la première année du contrat.

Le versement sera effectué au profit du bénéficiaire : IFAID Aquitaine

En cas de non-exécution partielle de la durée de mission du volontaire, IFAID Aquitaine s'engage à rembourser au prorata temporis, les sommes indûment encaissées.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION

Chaque document édité par IFAID Aquitaine faisant référence aux actions conduites par le/la volontaire fera l'objet de la mention « opération cofinancée par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa coopération avec le Cameroun ».

De même, chaque document édité par Bordeaux Métropole faisant référence aux actions conduites par le/la volontaire fera l'objet de la mention « avec la participation de l'IFAID Aquitaine ».

ARTICLE 12 : AVENANT

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant à l'initiative de chacune des parties. Cet avenant doit être visé par les deux parties.

ARTICLE 13 : RESILIATION

13.1 Rupture du contrat du volontaire à l'initiative des parties

La présente convention peut être résiliée, d'une part d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part par l'une des parties signataires en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

13.2 : Rupture du contrat du volontaire, à l'initiative du volontaire

Conformément à l'article 4 de la loi du 23 février 2005, le volontaire peut mettre fin à son contrat de volontariat après concertation avec au moins une des deux parties et moyennant



un préavis d'au moins un mois à destination des deux parties. IFAID Aquitaine s'engage à identifier, en accord avec Bordeaux Métropole, un/une nouveau/nouvelle volontaire dans les meilleurs délais pour poursuivre la mise en œuvre de l'action.

13.3 : Rupture en cas de force majeure

En cas de force majeure (catastrophe naturelle ; attentats ; conflits ; manifestations politiques instables ; attente à l'intégrité physique ou morale (menaces de mort, lynchage, viol, accident ou maladie) du volontaire) rendant impossible la poursuite du projet ou de la mission de volontariat, IFAID Aquitaine peut mettre fin au contrat de volontariat, avec exécution immédiate, après information et concertation du partenaire. Compte tenu de ses responsabilités légales, IFAID Aquitaine peut décider seul de cette interruption. IFAID Aquitaine assure alors le retour du volontaire vers son lieu de résidence habituelle pour le compte de l'organisme partenaire.

Dans ce cas, les parties n'ont pas à exécuter leurs obligations respectives sur le terrain. Selon les cas de force majeure précités, un accompagnement personnalisé et/ou psychologique du/de la volontaire pourra être proposé par Bordeaux Métropole ou IFAID Aquitaine.

Dans toutes ces hypothèses, aucun cas de rupture n'ouvrira droit, pour l'une des deux parties, à des indemnités complémentaires à titre de dommages et intérêts en dehors des sommes dues au titre de la présente convention et des conventions d'assurance/assistance souscrites.

ARTICLE 14 : LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, et notamment par la médiation ou l'arbitrage.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux.

*Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux.*

SIGNATURES

Pour IFAID Aquitaine

Ghislain BRÉGEOT

Directeur

Pour Bordeaux Métropole

Michel VERNEJOUL

Conseiller délégué

Annexe :

Budget VSI CAMEROUN-IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de Mars 2019 à mars 2020		
Dépenses		
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>		
Indemnité	9 600 €	38%
Couverture santé - Prévoyance	6 124 €	24%
Visa	500 €	2%
Voyage AR* Domicile-Douala	2 000 €	8%
Hébergement	pm	
<i>Coûts liés au fonctionnement sur place</i>		
Réception/ repas, représentation et congrès	250 €	1%
Forfait téléphonique professionnel	200 €	1%
Déplacements professionnels (avion, taxis...) en lien avec les actions extérieures de Bordeaux Métropole	1 300 €	5%
Petites fournitures	150 €	1%
<i>Coûts indirects</i>		
recrutement	500 €	2%
Préparation au départ	1 000 €	4%
Suivi mensuel	1 200 €	5%
Formation au retour	800 €	3%
Fourniture	250 €	1%
Frais de gestion	1 500 €	6%
Total dépenses	25 374 €	
* Estimation sur la base d'un AR par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
MEAE (ministère de l'Europe et des affaires étrangères)	5 302 €	21%
Bordeaux Métropole	20 072 €	79%
Total recettes	25 374 €	



Volontaire de solidarité internationale (VSI) Cameroun. Communauté Urbaine de Douala

IFAID Aquitaine, dans le cadre de sa mission d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale, recherche, pour Bordeaux Métropole, un(e) volontaire pour une mission de 12 mois à Douala au Cameroun.

Contexte :

Dans le cadre de l'accord de coopération signé le 5 octobre 2016 entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun), Bordeaux Métropole souhaite avoir recours au soutien du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI). Douala, capitale économique du pays concentre les $\frac{3}{4}$ des entreprises du pays avec de nombreux projets infrastructurels.

L'objectif est de rapprocher les acteurs de Douala avec ceux du territoire bordelais et de co-construire des projets dans les domaines définis dans l'accord de coopération.

Missions :

Raisons de la mission

L'intervention du VSI doit permettre de poursuivre et d'approfondir les relations et les actions entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala. Le VSI est le relais et représente Bordeaux Métropole sur place.

Activités concrètes à mener

- représenter Bordeaux Métropole et la mairie de Bordeaux auprès des partenaires camerounais
- faire le lien entre Bordeaux Métropole, les acteurs métropolitains et les contacts camerounais,
- participer à la consolidation des liens institutionnels avec les partenaires locaux : être l'interface entre les services de Bordeaux Métropole/ Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala
- identifier, définir et accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain), afin de garantir le financement des actions par la réponse aux appels à projets (MEAE...) ou appel à idées AFD...
- suivre les projets mis en place dans les domaines de la ville durable et services urbains (mobilité urbaine, patrimoine et espaces publics, relation ville/ fleuve, eau/ assainissement), renforcement des liens économiques, universitaires, culturels, et artistiques en lien avec les référents désignés...
- monter de séminaires
- assurer une veille informative sur le contexte camerounais

- organiser des missions en France et l'accueil de délégations au Cameroun
- mettre en place des outils de suivi et d'évaluation
- assurer un reporting régulier à Bordeaux Métropole (point téléphonique hebdomadaire)

Le VSI sera basé, en tout ou partie, à la Communauté Urbaine de Douala

• **Profil :**

Expériences/Formation du candidat

Master 2 Sciences Politiques/ Master 2 professionnel « Métiers de la coopération et du développement »/ Master 2 spécialité Relations internationales
Une expérience en gestion de projet est appréciée.

Langues du candidat

Anglais courant obligatoire

Qualités du candidat

- capacité d'adaptation et d'intégration
- capacité de travail autonome et d'autodiscipline
- aptitude au multiculturalisme
- sens de la diplomatie
- capacité d'analyse des jeux d'acteurs
- connaissance des collectivités territoriales et de la coopération décentralisée
- connaissance des acteurs aquitains

Divers

Connaissance impérative de l'Afrique (expérience familiale, scolaire ou professionnelle passée)

Conditions :

Durée du contrat

12 mois, renouvelable deux fois

Départ programmé à compter du mars 2018 avec une période de stage préalable prévue au sein de Bordeaux Métropole d'un mois.

Indemnités

Statut VSI (indemnité / logement / couverture santé / 1 billet d'avion aller-retour)

Documents à envoyer

CV + lettre de motivation à envoyer à volontariat@ifaid.org sous la référence VSI-BM